



Le CPAS de HAMOIR recrute

Un.e assistant.e social.e (H/F/X) à mi-temps (19h00/semaine)

dans le cadre d'un contrat de remplacement

Le CPAS de HAMOIR recrute un.e assistant.e social.e à mi-temps (H/F/X) dans le cadre d'un contrat de remplacement au sein du service seniors.

L'objectif du service seniors est, notamment :

- D'aider au maintien au domicile des personnes âgées de +65 ans habitant la commune de Hamoir par le biais de coordination sociale ;
- D'accompagner les personnes de +65 ans à faire valoir leurs droits sociaux, effectuer des démarches administratives ;
- Introduire les demandes d'aide sociale auprès du CPAS pour les personnes de +65 ans habitant la commune de Hamoir ;
- Effectuer des guidances et gestions budgétaires dans certains cas ;

Diplôme requis :

Graduat/baccalauréat assistant.e social.e ou infirmier.e en santé communautaire.

Les étudiants en 3^{ème} bachelier assistant social peuvent postuler sous condition de réussite de la session de juin.

Une sélection préalable sur base des CV et des lettres de candidature sera réalisée.

Profil :

- Etre belge ou citoyen de l'Union Européenne ou être en possession d'un permis de travail ou d'un permis de séjour valable
- Jouir de ses droits civils et politiques

- Posséder une très bonne connaissance du français dans sa compréhension et dans sa rédaction
- Posséder un véhicule et le permis B (beaucoup de visites à domicile)
- Maîtriser les outils informatiques courants
- Idéalement, avoir une expérience en CPAS et/ou avec les personnes âgées

Candidatures

Les candidatures doivent parvenir pour le 21 juin au plus tard auprès de Monsieur Arnaud WEGRIA, Directeur Général soit par courrier, soit par mail (direction@cpas-hamoir.be)

Elles seront composées :

- Un CV
- Une lettre de motivation
- Une copie du diplôme ou, pour les étudiants en dernière année, d'un document prouvant qu'ils sont bien en dernière année et pourront être diplômé après la session de juin.

Conditions d'engagement

Le CPAS propose un contrat de travail mi-temps (19h00/semaine). Barème B1 avec reprise d'ancienneté. Chèques-repas de 7 €.

Contrat de remplacement pour un début au plus tard le 4 juillet 2023.